

# Négociations salariales NAO 2023

Résultats après trois réunions de négociations, un projet d'accord sera proposé la semaine prochaine aux organisations syndicales.



**100€\* d'Augmentation générale Ouvriers & ETAM + Cadres (AG)**  
- 70 € à partir du mois d'avril 2023 (rattrapage sur le salaire de mai),  
- et 30 € supplémentaires au 1<sup>er</sup> juin 2023.

\* Les salariés embauchés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont exclus, et les salariés ayant bénéficié de la revalorisation du SMIC en 2023 recevront la différence.

**La prime de rattrapage (PPV)** d'un montant de 422 €\* sera versée sur le salaire du mois d'octobre 2023. Si la prime PPV ne serait pas reconduite, le montant serait réduit du montant des charges.

\* Pour les salariés ayant un revenu annuel inférieur à 45K€.



### **Prime de vacances**

Revalorisation à 900 €, soit une hausse de 50 € ! Versement sur le salaire du mois de juin.

**Prime de Fin d'Année (PFA)** : passage de 10 à 20% de la rémunération mensuelle brute par an, soit l'équivalent d'un mois de salaire après 5 ans au lieu de 10 ans.



**Mensualisation de la prime de présence** : la prime de présence sera mensualisée avec un versement de 50€ chaque mois à partir du mois de juillet (Essai sur 6 mois). Pour la période de janvier à juin les conditions restent inchangées.

**Réunion extraordinaire du CSE avec le CODIR**, le 26 avril, avec la participation de notre gérante pour répondre aux interrogations liées à la situation du groupe ALLGAIER.

L'équipe CFDT ALLGAIER France